



# CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES

---

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2013 (N°231)

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la *Faculté des Sciences*.

Approuvé par le conseil de la Faculté des Sciences le : 25 septembre 2013

Participent à la réunion les membres suivants :

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège S1 : Professeurs**

	Présent	Représenté par
AYRAL André,		
BRUGUIERES Alain,	X	
JOAB Michèle,	X	
LE GUENNEC Jean-Yves,		NOBILI Maurizio
MIGNOT Agnès,		
NOBILI Maurizio,	X	
ROLLAND Valérie,		
VIGNES Michel,		

**Collège S2 : Personnels assimilés aux professeurs : Directeurs de Recherche**

DESCHACHT Denis,		
LUTFALLA Georges,		

**Collège S3 : Autres enseignants : Maître de Conférences**

CASTELLON Jérôme,	X	
DELAUNAY Thomas,	X	
GUIEU Laurent,	X	
GUILLET Thierry,	X	
LEMOIGNO Frédéric,		
MUNOZ François,		
JANSSEN Philippe,	X	
ROUSSEL Jean-Paul,		

**Collège S4 : Professeurs assimilés aux autres enseignants**

ROYER Pascale,		
TILLARD Monique,	X	

**Collège S5 : Personnels IATOSS**

BAISSAC Yves,	X	
BOUBY Georges,	X	
MAIZI Joël,	X	
VINDOLET Thierry,		

**Collège S6 : Etudiants et usagers élus au sein d'un collège unique Licence et Master**

LAGARRIGUE Damien,	X	
OURMIERES-MONTEL Olivier,		
FERRER Julie,		
CISSE Safiya,		
HOLARD-SAUVY Gabriel,		
GRELLET Manon.		

**Personnalités extérieures**

LE DAIN Anne-Yvonne,  
(Région Languedoc-Roussillon),

LIBOUREL Bruno (titulaires),  
Bernard BOUTEVIN (suppléant),  
(Conseil Economique et Social)

MAUREL Pierre,  
(Conseil Général de l'Hérault),

PASTOR Gilbert (Montpellier Agglomération),

RONCERO Chantal,  
(CRCI - LR),

	JOAB Michelle
X	
	Laurent GUIEU
	GUILLET Thierry

**Personnalités extérieures à titre personnel :**

DANTON Marion,

ROSSI Miche,

SALASSE Jean-Paul,


**18 membres présents ou représentés**

**INVITES PERMANENTS :**

---

**- Vice-Président du CEVU :**

RESPAUT Jean-Patrick,

**- Vice-Président du Conseil Scientifique :**

GODELLE Bruno,

**- Directrice de CASSIOPEE :**

BARBUSSE Michèle,

**- Directeur du CREUFOP :**

Emmanuel VIGNAL

**- Directeur(trice)s adjoint(e)s :**

DEGOLS Geneviève,

NOBILI Maurizio.

**- Directeur(trice)s de Département :**

DARIDON Loïc (Mécanique),

SABY Nicolas (DESciRE),

**- Chargé(e)s de mission :**

KAUFFMANN Alain (APOGEE)

**- Chefs de service :**

BLANCHARD Emilie,

BOYER Béatrice,

DUPUY de CRESCENZO Lucie,

GUEVELLOU Gilles,

KAUFFMANN Thierry,

STRAUSS Barbara,

TUGAUT-BRIGADIS Christophe.

**- Invités :**

LEVEQUE Michèle,

GOFFINET Chloé.

**- Secrétaire de séances :**

GAUCERAND Sandra.

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8h55. Il procède ensuite au rappel de l'ordre du jour :

- 1- Communication du Directeur ;
- 2- Approbation du PV n° 230 (Conseil du 12 juillet 2013) ;
- 3- Compléments de Bourses à la Mobilité ;
- 4- Point sur les MCC ;
- 5- Point sur le budget 2014 ;
- 6- Point sur les campagnes d'emplois 2013-2014 ;
- 7- Point sur les évaluations AERES ;
- 8- Questions diverses.

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour : aucun conseiller ne souhaite le compléter.

1- COMMUNICATION DU DIRECTEUR

a- **Calendrier du Conseil de la FdS 2013/2014**

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que le calendrier de l'année universitaire 2013/2014 est disponible sur l'ENT.

b- **Cent ans de l'atome de Bohr**

**M. HALBOUT** propose que la Faculté puisse participer - différents départements d'enseignement concernés - à la commémoration « Les cent ans de l'atome de Bohr » ; la Direction soutiendra cette manifestation.

c- **Plan Campus**

**M. HALBOUT** indique que l'établissement a énormément œuvré durant la période estivale avec les équipes de PRES pour que le Plan Campus soit relancé en maîtrise d'ouvrage publique ; deux cabinets sont mandatés pour assister le PRES. L'actualisation des surfaces des bâtiments est disponible sur l'ENT. Les travaux n'ont pas pris de retard à ce jour.

S'agissant des bâtiments TP Chimie et TP Physique, EEA et Mécanique, **M. HALBOUT** souligne qu'ils seront construits dans une seconde étape, après la démolition du bâtiment 6 du Campus de l'Université Montpellier 2. Par ailleurs, il rappelle qu'à l'entrée de celui-ci, sera construit un bâtiment comprenant des salles de cours et de TD. Ce bâtiment remplacera les salles et amphithéâtre du bâtiment 6. La construction devrait débuter en 2014 et la livraison des salles de TP de Chimie intervenir en 2017-2018.

d- **Point sur la rentrée 2013**

**M. HALBOUT** précise que l'accueil des étudiants a débuté ce lundi. Ceux-ci, après avoir pris un rendez-vous, sont orientés à la Maison des Etudiants et accueillis par des emplois étudiants afin de finaliser leurs Inscriptions Administratives (IA). Quand bien même, les serveurs informatiques auraient pu « dysfonctionner », il se félicite du travail conjoint réalisé par les services administratifs et les Directeurs adjoints de la Faculté.

**M. BOUBY** signale que les serveurs fonctionnent à nouveau.

e- **Point sur le Gala de la FdS**

**M. HALBOUT** rappelle le principe de cette manifestation : mettre en valeur des cursus d'étudiants de la Faculté des Sciences de Montpellier autour d'un exposé grand public, en rassemblant toute la communauté universitaire durant un moment festif.

**M. ANDREATTA**, Chercheur à l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique présentera les « jonctions » entre les Mathématiques et la Musique. Par ailleurs, des collègues de différents départements interviendront, mettant en valeur des formations en lien avec la musique comme la licence professionnelle Acoustique. Les lauréats du concours « les étudiants sont entrepreneurs » présenteront leurs projets. Entre ces exposés, des prix seront décernés à des étudiants ayant eu des cursus remarquables. Un buffet ainsi qu'un concert clôtureront ce premier Gala de la Faculté.

#### f- Point sur la situation ROF

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que les bases de données relatives à l'Offre de Formation, sont actuellement mises à jour. L'ensemble des Responsables d'UE actualisent leurs informations.

**M. HALBOUT** ajoute toutefois que des problèmes de transferts entre les informations se trouvant sur Rez-UFR et dorénavant sur ROF, ont perduré.

#### e- Intitulés des mentions

**M. HALBOUT** appelle l'attention des membres du Conseil sur le fait que certaines informations demeurent contradictoires sur les intitulés des mentions ; ce constat tient au fait que le ministère de l'Enseignement supérieur communique des textes qui ne sont pas identiques à ceux votés par le CNESER.

**M. HALBOUT** présente les trois textes disponibles sur l'ENT :

- deux textes précisent les intitulés de mentions des Licences,
- un texte concerne les intitulés de mentions des Masters. **M. HALBOUT** précise que celui-ci n'est pas en cohérence avec les textes initialement présentés et issus du Comité de suivi des Masters.

#### f- Daria Stepanova

**M. HALBOUT** souhaite rendre hommage à **Mme STEPANOVA**, Doctorante au sein du laboratoire I3M, décédée accidentellement dans la nuit du 28 au 29 juillet 2013. **Mme STEPANOVA** était étudiante au Département Mathématiques de la Faculté des Sciences. En sa qualité d'Administratrice, elle était pleinement impliquée dans la vie institutionnelle de l'Université Montpellier 2.

**M. ROBERT**, Président de l'Université et **M. HALBOUT** ont représenté la communauté universitaire aux obsèques.

**M. HALBOUT** sollicite une minute de silence en la mémoire de **Mme STEPANOVA**.

#### g- Prochain Conseil de la Faculté

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences se réunira le 25 septembre 2013, Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Vote sur les lettres de cadrage pour les campagnes d'emplois 2014 BIATSS, Enseignants-Chercheurs et Enseignants,
- Vote sur le cadrage budgétaire 2014,
- Point sur l'évolution des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier,
- Vote des Modalités de Contrôle des Connaissances Année universitaire 2013-2014.

**M. HALBOUT** rappelle que si des conseillers souhaitent ajouter un point à l'ordre du jour, ils doivent en faire la demande avant le Bureau du Conseil.

#### h- Présentation nouveaux personnels à la Faculté et des nouveaux membres du Conseil

**M. HALBOUT** excuse **M. GUEVELOU**, Responsable administratif ; ce dernier étant actuellement mobilisé sur une panne du réseau informatique impactant gravement la campagne annuelle des Inscriptions Administratives (IA) ainsi que l'organisation de la pré-rentrée de la Faculté.

En l'absence du Responsable administratif, **M. HALBOUT** demande à **Mme STRAUSS**, Responsable administrative adjointe RH et Financier de présenter :

- **Mme FRISOU**, Responsable de la cellule Affaires Générales,
- **Mme LEVEQUE** et **Mme GOFFINET**, Gestionnaires au sein la cellule Offre de Formation.

**Mme STRAUSS** précise que son service Affaires Générales se dénommera désormais « Gestion des Moyens Humains et Financiers ».

**M. HALBOUT** informe l'auditoire que **Mme JOAB** remplace en qualité de membre du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, **M. ALART** qui a pris de nouvelles responsabilités à l'Ecole Doctorales I2S.

**M. HALBOUT** ajoute que des étudiants n'étant plus inscrits à la Faculté, il conviendra de procéder à leur remplacement.

## 2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 230 (CONSEIL DU 12 JUILLET 2013)

**M. HALBOUT** s'enquiert d'une éventuelle remarque ou modification à apporter sur le Procès-Verbal n°230.

**M. GUIEU** indique qu'il n'a aucun complément à apporter au Procès-Verbal et se félicite de la rédaction de celui-ci.

**M. BOUBY** souhaite apporter la précision suivante : concernant la communication de **M. RESPAUT**, Vice-Président du CEVU relative aux ESPE - PV n° 230, page 7 - « *Le CT a voté unanimement contre la création de la Faculté d'Education, pour des motifs liés essentiellement à des problèmes touchant à la répartition du nombre d'élus au sein du Conseil* ». Les organisations SUD Education et CGT ont voté contre considérant qu'il s'agissait de la destruction des IUFM et qu'au surplus, l'établissement mettait en place une structure qui n'avait aucune existence reconnue car à l'époque, la loi créant les ESPE au sein des universités n'était pas votée et les décrets d'application n'étaient pas parus.

**M. HALBOUT** lui répond qu'il n'était pas présent au CT mais propose d'inclure la remarque de **M. BOUBY** dans le prochain Procès-Verbal.

En l'absence d'observation supplémentaire, **M. HALBOUT** soumet au vote le projet de Procès-Verbal n° 230 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du 12 juillet 2013.

**Votants : 18 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 5**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 13**

**Le PV n°230 recueille un avis favorable.**

## 3- COMPLEMENTS DE BOURSES A LA MOBILITE

Avant de laisser la parole à **Mme BLANCHARD**, Responsable administrative adjointe OF/RI, **M. HALBOUT** présente le dispositif des compléments de Bourses à la mobilité. (*cf Annexe 1*)

**M. HALBOUT** a été « contrarié » d'apprendre en juillet dernier que la Région Languedoc Roussillon (LR) avait délégué à l'Université Montpellier 2 l'affectation des Bourses à la mobilité et des conséquences que ceci représentait pour les étudiants boursiers en mobilité. Dans aucun des Conseils centraux de l'établissement, ce point n'ayant été évoqué et débattu, aucun positionnement des CEVU et CA n'a été acté. Les services administratifs ont dû dès lors agir dans l'urgence afin qu'aucune Bourse, versée sur critères, se « volatilise ».

**M. HALBOUT** précise son propos et fait part du problème rencontré : ces Bourses Région (LR) étaient anciennement attribuées aux étudiants boursiers. A titre d'exemple, un étudiant qui partait sous le label CREPUQ au Canada et qui n'était pas boursier, ne bénéficiait d'aucune aide. Ceci est maintenant possible : des étudiants se voient attribuer des Bourses à la mobilité dans le cadre de programmes d'échange, hors ERASMUS. A contrario, un étudiant boursier partant dans le cadre d'un échange ERASMUS, voit dorénavant son aide diminuer sensiblement - parfois de moitié pour un montant qui équivalait initialement à 4 000 € -.

**M. RESPAUT**, Vice-Président du CEVU indique que durant l'année universitaire passée, l'établissement s'est aussi vu confronté à un désengagement du CROUS alors même que celui-ci versait jusqu'alors, une dotation substantielle pour développer la politique d'échanges internationaux. Un vote de l'Université Montpellier 2 est alors immédiatement intervenu permettant de pallier ce manque à gagner. A la suite, la gestion de ces Bourses internationales a échappé au CEVU, étant dorénavant directement gérées par le service des Relations Internationales.

**M. RESPAUT** estime donc que cette année la difficulté est d'autant plus importante que l'enveloppe de la Région est considérablement diminuée. Cet état de fait a donc engendré une dépréciation importante des Bourses d'où le mécontentement de nombreux étudiants qui au demeurant, ont déjà engagé leurs démarches afin de leur permettre de partir à l'étranger.

**M. BOUBY** revient sur ce constat et note deux facteurs constitutifs de cette situation :

- La diminution de l'enveloppe versée par la Région LR,
- L'intégration des étudiants non boursiers.

**M. BOUBY** conclut donc que ces circonstances contraignent l'Université Montpellier 2 à payer doublement.

**Mme BLANCHARD** prend la parole et explique la proposition faite par les services de l'Université de répartir l'enveloppe entre les étudiants boursiers et non boursiers, compte tenu de cette importante réduction. La répartition des bourses se fait suivant que l'étudiant appartient à l'une de ces trois catégories :

- *La catégorie A* correspondrait à l'étudiant non boursier partant en Europe,
- *La catégorie B*, à l'étudiant boursier partant en Europe / étudiant non boursier partant hors Europe,
- *La catégorie C*, à l'étudiant boursier partant hors Europe.

**M. HALBOUT** relève que les étudiants « perdants » sont les boursiers et informe les conseillers qu'il a demandé à **Mme BLANCHARD** de proposer au Conseil de la Faculté un cadrage équitable et définitif.

**Mme BLANCHARD** insiste sur le fait qu'aucun montant prévu n'a été communiqué aux étudiants de la Faculté des Sciences et qu'à ce titre, les bailleurs de fond peuvent changer leurs critères d'attribution - ce qui a été le cas avec la Région LR -. Par conséquent, l'établissement a souhaité répartir les Bourses de manière « égalitaire » entre tous les étudiants.

**M. GUILLET** demande si le cadrage sera proposé par la Faculté des Sciences ou par le CEVU. A cet effet, il pense que la variabilité des montants attribués en fonction des situations demeure faible et considère que cela empêche les étudiants boursiers de catégorie 1 ou 2 de demander à l'avenir des mobilités.

**M. HALBOUT** répond qu'une requête a été formulée afin qu'une réflexion politique au niveau de l'établissement et de la Faculté, puisse s'amorcer. Néanmoins, il lui semble que l'on s'oriente à ce jour vers une délégation de chaque composante quant à l'édiction de critères de versement.

**M. RESPAUT** précise qu'effectivement la réflexion est entamée mais le cadrage définitif sera central afin que l'Université Montpellier 2 demeure l'interlocuteur direct de la Région LR dans le cadre de la négociation à venir.

**M. HALBOUT** propose qu'une réflexion en amont, au sein de la Faculté des Sciences, soit menée ; celle-ci pourra être présentée lors du Conseil du mois d'octobre. Ce dispositif permettra à la composante d'être prête pour le mois de novembre et d'afficher et de communiquer des critères et indications aux étudiants voulant préparer leur mobilité.

**M. HALBOUT** indique néanmoins que le fait de réduire les écarts d'attribution entre étudiants boursiers et non boursiers, comme cela a été proposé, risque de décourager les premiers. A cet égard, il pense qu'il faut maintenir un dispositif d'aides plus conséquentes pour les étudiants boursiers, pour que la mobilité reste possible pour tous les étudiants et que subsiste la même proportion de boursiers partant en mobilité au regard des non boursiers.

**Mme BLANCHARD** rappelle qu'actuellement les critères d'attribution relèvent de trois niveaux :

- Les critères d'attribution des Bourses de mobilité, définis de manière externe par les bailleurs de fond,
- Les critères d'attribution préconisés par l'établissement et relevant des Relations Internationales UM2,
- Les critères d'attribution vis-à-vis desquels les composantes disposent d'une marge de manœuvre sur critères sociaux. Dans ce cadre, le bailleur de fond est le CROUS et perdure une modulation sur la Bourse versée par la Région LR. Ainsi, il appartient à la Faculté de conserver le critère du coût de la vie dans le pays d'accueil ou, d'introduire une autre variable qui pourrait être l'échelon du boursier allant de 0 à 6, l'attribution de bourse au mérite, etc ...



Pour **M. HALBOUT**, il faut plus de transparence dans ces dispositifs ; le débat qui s'amorce doit y contribuer.

**M. BOUBY** relève qu'il y a un double discours de la part du ministère de l'Enseignement supérieur. Il retient qu'il y a de moins en moins de financements pour les mobilités internationales. Il note que le processus de territorialisation conduit progressivement les universités à décider elles-mêmes des critères d'attribution des bourses de mobilité, avec leurs propres moyens. Cela signifie donc qu'il va exister une disparité entre les universités. Cela se concrétise déjà avec la Région LR qui demeure un territoire pauvre : les premiers effets de la décentralisation étant déjà visibles, ils contribuent à la disparition d'un cadrage national des formations.

Par ailleurs, **M. BOUBY** entend faire un parallèle avec le projet de Fusion. Il rappelle que les CS et CEVU n'existeront plus, remplacés par un Conseil Académique qui est depuis le vote de la loi ESR, la traduction très concrète d'une dérive. Ainsi, il lui semble « étrange » que l'Université Montpellier 2 ne puisse pas informer les étudiants du montant exact de leur Bourse avant leur départ à l'étranger. De plus, il fait observer que les boursiers seront gravement défavorisés par la mise en œuvre de ce système et se demande si la Faculté des Sciences de Montpellier aura réellement les moyens d'abonder sur son propre budget.

**M. HALBOUT** souscrit aux propos de **M. BOUBY** sur ce sujet en constatant que le désengagement financier de l'Etat conduit la Faculté des Sciences à « bricoler » des cadrages locaux et faire ce qu'elle peut avec des « bouts de ficelles ». Il rassure les élus sur l'avancement du projet de Fusion, et précise que pour l'évolution des CEVU et CS, il convient d'attendre la parution des décrets d'application.

**M. RESPAUT** confirme que les décrets d'application ne sont toujours pas parus. Aussi, le CEVU a vocation à siéger ; sa prochaine séance interviendra le 5 septembre.

**M. RESPAUT** mentionne la loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et notamment son article 116, au sein duquel il est précisé que dès sa publication, les CEVU et CS seront transformés en deux commissions :

- Une commission Formation et Vie universitaire (CEVU),
- Une commission Recherche (CS).

Ces deux commissions auront des attributions et des compétences déjà inscrites dans la loi existante mais aussi élargies, notamment du point de vue budgétaire. Elles se réuniront pour former le Conseil Académique. Durant la période transitoire, cette instance sera présidée par le Président de l'Université. A partir du 5 septembre, le CEVU n'existera plus sous sa forme actuelle mais deviendra une commission. Enfin, l'Université devra mettre en place des nouveaux statuts lui permettant d'être en conformité avec les dispositions de la loi ESR.

**M. HALBOUT** remercie **M. RESPAUT** pour son intervention et assure que toute la communauté de la Faculté des Sciences est mobilisée pour accompagner le plus efficacement possible les étudiants dans leur projet de mobilité.

**M. HALBOUT** assure **Mme BLANCHARD** et son équipe de tout son soutien dans un contexte d'autant plus difficile que pèse sur la mobilité à l'International une très forte contrainte financière.

**M. HALBOUT** sollicite dès lors l'accord du Conseil de la Faculté quant au déblocage exceptionnel de 10 000 € afin que les étudiants boursiers déjà partis - et s'attendant à percevoir une Bourse supérieure à celle reçue - puissent percevoir un complément au prorata du manque à gagner. Dans un second temps, la Faculté instruira la faisabilité éventuelle d'un versement additionnel.

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier ne peut pas compenser l'ensemble des désengagements financiers des bailleurs de fond.

**M. HALBOUT** précise que **Mme BLANCHARD** proposera au Conseil un projet de cadrage définitif des répartitions des Bourses qui pourra éventuellement faire apparaître les critères suivants :

- Le pays d'accueil avec une référence à l'éloignement ;
- Le coût de la vie au sein du pays d'accueil,
- Le critère social,
- La valorisation des étudiants qui réussissent dans leurs études universitaires ;

**M. HALBOUT** sollicite un vote formel afin de débloquer une enveloppe exceptionnelle de 10 000 € afin d'assister les étudiants boursiers de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**Votants : 18** (présents ou représentés)

**Résultat du vote :**

**Abstention : 3** (procurations)

**Défavorable : 0**

**Favorable : 15**

**Le vote formel relatif à la répartition de 10 000 € au prorata du manque à gagner pour les étudiants boursiers de la Faculté des Sciences de Montpellier est approuvé.**

#### **4- POINT SUR LES MCC 2013-2014**

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences et le CEVU attendent toujours une réponse de la part du ministère concernant la possibilité offerte à un étudiant de repasser une UE validée par compensation.

**M. RESPAUT** estime que la question posée par l'établissement n'est pas simple mais il précise néanmoins que l'administration centrale a été relancée.

**M. HALBOUT** indique que les projets de MCC 2013-2014 sont disponibles sur l'ENT.

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que **M. ALART** a formulé des remarques lors du Bureau du Conseil.

**M. GUILLET** prend la parole et porte à la connaissance de l'assemblée le message adressé par **M. ALART** : ce dernier pense que le dispositif de rattrapage pour les épreuves de contrôle continu ne doit intervenir que dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Dans le cas où un examen final est organisé, la « règle du max » ne pénalise pas les étudiants ayant été absents lors des épreuves de contrôle continu.

**M. HALBOUT** ne voit pas d'objection à ces propositions.

**M. GUILLET** fait remarquer que les MCC, dans l'intérêt des étudiants et des enseignants, doivent obligatoirement être visibles dans ROF.

**M. HALBOUT** lui répond que la réflexion sur l'affichage de ROF est en cours.

**M. HALBOUT** précise en outre qu'un travail technique sur l'affichage doit être nécessairement réalisé puisque ROF ne peut pas reproduire la « convivialité » de REZ-UFR. **M. HALBOUT** rappelle que la Direction de la Faculté des Sciences ne veut plus que les enseignants puissent intervenir directement sur les MCC en cours d'année. A cet effet, il faut trouver un mode qui soit décollé de l'affichage de l'Offre de Formation.

**M. MAIZI** rappelle que sur l'application REZ-UFR, la modification des MCC n'était plus possible après leur vote ; les modifications ne pouvaient dès lors intervenir qu'après validation expresse de la Direction de la Faculté.

**Mme JOAB** sollicite des précisions quant à la consultation des MCC par des personnes qui ne seraient pas conseillers de la Faculté.

**Mme DEGOLS** lui répond que les MCC vont être adressées à tous les Responsables d'UE afin qu'ils les vérifient et les valident comme durant chaque rentrée universitaire.

**Mme DEGOLS** rappelle toutefois que malheureusement chaque année, un certain nombre de Responsables d'UE ne vérifient pas leurs fichiers. Dès lors, durant les sessions d'examens, les services de scolarité découvrent que certains de ces mêmes enseignants ne suivent pas les MCC validées par le Conseil.

**M. HALBOUT** propose qu'en cas d'absence de réponse du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil de la Faculté des Sciences vote les MCC en l'état ; le ministère devra alors censurer le texte et sera contraint de communiquer un cadrage national.

#### 5- POINT SUR LE BUDGET 2014

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que le Conseil débattrait du Budget 2014 lors de sa prochaine séance ; il propose de débiter la discussion dès ce jour ; le dialogue budgétaire avec la gouvernance de l'Université Montpellier 2 doit intervenir le 12 septembre prochain.

**M. HALBOUT** a mis à disposition des conseillers sur l'ENT, la lettre de cadrage budgétaire de l'Université Montpellier 2 ainsi que celle qui sera proposée au vote du prochain Conseil de la Faculté.

**M. HALBOUT** présente la lettre de cadrage (**cf Annexe 2**) qui se décompose en quatre parties :

- Le bilan Budget 2013,
- Le contexte budgétaire 2014,
- Les propositions budget 2014,
- Quelques hypothèses.

La lettre de cadrage définitive sera mise au vote du Conseil ; il reste un certain nombre de positions définitives à valider.

**M. HALBOUT** insiste sur le fait qu'au titre de l'exercice budgétaire 2014, la Faculté des Sciences tout comme l'ensemble des composantes, pâtira d'une baisse sensible de sa dotation en section Investissement et plus mesurée, en section Fonctionnement.

**M. HALBOUT** indique par conséquent à l'ensemble des conseillers qu'il pourrait proposer prioritairement les choix et arbitrages suivants :

- Répartir les efforts entre les sections Fonctionnement et Investissement,
- Maintenir des crédits dédiés aux projets pédagogiques,
- Renforcer la réserve de précaution,
- Consolider les efforts sur la réduction des heures d'enseignement,
- Accélérer l'effort sur les ressources propres.

**M. HALBOUT** précise qu'il a insisté auprès de la Gouvernance de l'Université Montpellier 2 pour qu'elle prenne en compte, lors de la discussion budgétaire, l'effort important réalisé par la Faculté dans le cadre de sa politique de réduction d'heures d'enseignement.

**M. HALBOUT** ajoute qu'en fonction de la dotation obtenue, il sera possible d'affiner une répartition plus précise du budget des départements et des services centraux.

**M. GUILLET** sollicite des éclaircissements sur la réduction de 5% de la masse salariale alors même que le nombre d'heures enseignées, ne semble pas impacté.

**M. HALBOUT** lui répond :

- les emplois dits « Fioraso » stabilisant définitivement les personnels de la Faculté, ont permis et permettront de récupérer de la masse salariale - deux agents rémunérés sur ressources propres -. Cependant, la Faculté continuera à provisionner une part de masse salariale sur ressources propres pour des embauches ponctuelles ;
- deux emplois étant stabilisés sur des supports de fonctionnaires, la Faculté des Sciences n'a plus besoin de la masse salariale équivalente ;
- les économies réalisées sur la masse salariale correspondent à la réduction demandée par l'Université en lien au référentiel des tâches d'encadrement pédagogique. La Faculté a réalisé une réduction de plusieurs centaines d'heures pour ce référentiel et a donc réduit la masse salariale dédiée à ces charges.

**M. HALBOUT** rappelle que la stratégie prioritaire de la Faculté demeure la défense de ses projets pédagogiques.

**M. HALBOUT** précise qu'un point sur les Missions Complémentaires d'Enseignement (MCE) sera présenté par **M. GODELLE**, Vice-Président du Conseil Scientifique au moment des questions diverses.

**M. BOUBY** explique qu'auparavant les départements disposaient de crédits de Fonctionnement et d'Equipement. Au fur et à mesure des nouvelles contraintes, le côté « contrôle » de ce qui est acheté en sections Fonctionnement et Equipement est devenu de plus en plus strict. Par exemple pour une salle de Travaux Pratiques, il est maintenant expliqué qu'un équipement a une durée de vie de plus d'un an, alors que précédemment, un équipement était un matériel dont le prix était uniquement supérieur à un montant de 800 €. Ce changement occasionne d'énormes problèmes de gestion comptable - notamment pour les secrétaires de département - car certains matériels ne peuvent être considérés que comme de l'Equipement alors que ce n'est plus le cas actuellement.

**M. BOUBY** demande que la Direction de la Faculté relaie fortement cette difficulté d'autant plus que lorsqu'il demande en Conseil d'Administration UM2 s'il y a une différence financière entre les crédits d'Equipement et de Fonctionnement, on lui répond que l'enveloppe est dorénavant globalisée depuis les RCE.

**M. HALBOUT** assure que la Direction de la Faculté a fait remonter ce problème ; il note effectivement qu'il est nécessaire de stabiliser les choses car les gestionnaires subissent de trop nombreux changements de gestion en la matière. Toutefois, il fait remarquer que cela pose moins de soucis à la Faculté des Sciences car l'avantage d'être une grosse composante lui permet de répartir et d'équilibrer ses grandes masses financières en fonction des besoins différents de chaque département.

**Mme STRAUSS** explique que cette modification est à l'initiative de la Direction des Affaires Financières eu égard à la situation de l'établissement en dépenses de Fonctionnement. Les nouvelles directives qui ont été transmises suppriment ce seuil des 800 € HT du prix unitaire qui jusqu'à présent, s'analysait selon trois critères principaux :

- La durée de vie de plus d'un an,
- Les biens répondant précisément aux besoins de l'établissement,
- Les biens étiquetables.

**Mme STRAUSS** précise que cette année, quand bien même ces critères seraient précisément appliqués, les gestionnaires sont en difficulté pour passer leurs commandes. Certaines, correspondant à ces trois critères, en biens d'Equipement, ont été rejetées par l'Agence comptable.

**Mme STRAUSS** ajoute qu'elle est toujours en lien avec l'Agence comptable et la Direction des Affaires Financière pour que ce cadrage soit clarifié et pérenne.

**M. BOUBY** interpelle **M. HALBOUT** : comment peut-on passer une dépense qui apparaissait jusqu'alors en crédit de Fonctionnement - au sein de laquelle était notamment intégré du petit matériel -, en dépense d'Equipement, alors que par définition, la gestion des crédits permettant des travaux dans une salle de Travaux Pratiques, demeure par définition très fluctuante ?

**M. HALBOUT** lui répond que **Mme STRAUSS** et les Directeurs de départements lui ont fait remonter ces problèmes importants de gestion.

**M. BOUBY** constate que pour la Chimie, il n'y a pas forcément besoin de plus d'Equipement mais il est difficile de les gérer : les crédits d'Equipement ne sont pas gérés au niveau des salles de TP car les enveloppes sont globalisées au niveau « central » du département. Il souligne qu'il faudrait pouvoir aussi pouvoir disposer d'une masse suffisante en Fonctionnement en début d'année.

**M. HALBOUT** lui répond qu'il a bien compris la difficulté et informe **M. BOUBY** que la lettre de cadrage prévoit de lisser les baisses entre les sections équipement et fonctionnement.

**Mme STRAUSS** explique que deux fois par an, les Directeurs de département sont sollicités pour rééquilibrer leurs besoins et solliciter les Responsables de salles de TP afin de connaître les éventuels problèmes et ajustements à opérer au vu des achats prévus. Ensuite, par un jeu de vases communicants, il est possible de rétablir des masses équilibrées entre chaque département.

Enfin, **Mme Strauss** rappelle qu'en cas de difficulté, il est possible de solliciter via l'application de la « bourse aux crédits », des échanges entre unités budgétaires.

**Mme JOAB** remarque qu'il manque un véritable Préambule sur les grands principes sous-jacents de la lettre de cadrage. Elle prend l'exemple de la diminution de 5% de l'Offre de Formation : il n'est pas explicité clairement qu'il soit demandé à la Faculté des Sciences de faire « encore » des efforts en la matière. Sa crainte est que l'on arrive en deçà d'un seuil qui ne sera plus acceptable pour les enseignants dans l'accomplissement quotidien de leurs missions. Il faut dès lors bien préciser que la Faculté des Sciences respecte un certain nombre de principes d'attribution mais qu'il demeure un seuil en dessous duquel, elle n'ira pas. Il faut que les missions d'enseignement soient menées dans les meilleures conditions possibles. Aussi, l'Offre de Formation ne peut pas être réduite d'année en année.

**M. HALBOUT** acquiesce et rédigera un projet de Préambule en rappelant les missions de Service public d'enseignement et en faisant expressément référence au fait qu'il faille maintenir une Offre de Formation de qualité : quand bien même la Faculté des Sciences aurait déjà fait beaucoup d'efforts, elle ne peut aller plus au-delà.

**M. HALBOUT** signale que ce Préambule engagera la Faculté des Sciences pour l'avenir.

## 6- POINT SUR LES CAMPAGNES D'EMPLOIS 2013-2014

### a- Lettre de cadrage BIATSS

**M. HALBOUT** présente la lettre de cadrage BIATSS (*cf annexe 3*) et précise qu'il a rédigé ce document en se calquant sur les orientations de l'établissement, votées au sein des Conseils centraux.

**M. HALBOUT** insiste sur le fait que la Faculté des Sciences n'a pas pour principe de pratiquer le gel de postes ; tel n'est pas le cas dans d'autres composantes de l'Université Montpellier 2.

**M. HALBOUT** estime que si certains pensent qu'il est plus aisé de recruter des personnels contractuels que d'ouvrir des postes au concours, il ne cautionne pas cette commodité.

**M. HALBOUT** remercie **M. GUEVELLOU**, **Mme STRAUSS** et l'ensemble du service en charge des Ressources Humaines pour le travail fourni : leur investissement a pu d'une part permettre de maintenir un haut niveau de qualité de service au public et d'autre part, d'œuvrer dans l'intérêt des agents en leur permettant de présenter des concours administratifs. Il se félicite dès lors que ces agents - au vu des réussites à ces mêmes concours - aient pu pleinement et efficacement être accompagnés par le Service des Affaires Générales de la Faculté des Sciences et en conséquence, être stabilisés dans leurs missions.

**M. BOUBY** tempère les propos de **M. HALBOUT** et rappelle que des problèmes de gestion de personnel demeurent. Il espère à cet effet qu'il y aura davantage de dialogues pour résoudre des situations inhérentes aux missions des agents de la Faculté des Sciences.

**M. BOUBY** souhaite appeler l'attention des membres du Conseil sur la situation des personnels de catégorie C rémunérés pour un travail donné dans le cadre du Service public de l'Enseignement supérieur et malheureusement, amenés à exercer des fonctions bien plus importantes que ce que l'on est en droit d'attendre de leur part : il faut penser que ces personnels sont rétribués pour réaliser un travail de catégorie C ; il est donc hors de question qu'il leur soit demandé d'autres missions qui s'avèreraient supérieures où alors dans ce cas, qu'elles soient reconnues. Si la Faculté souhaite conserver son exigence de qualité de service, que les personnels qui en sont le pivot aient le retour de leur investissement et qu'ils ne soient pas continuellement sous pression : des limites ne doivent pas être dépassées.

**M. HALBOUT** approuve les propos de **M. BOUBY** et confirme que des situations difficiles subsistent : le rôle des Responsables administratifs est autant que faire se peut, de les dissiper.

**M. BOUBY** rappelle qu'il est du rôle de la Direction de la Faculté de « faire tampon » ; elle doit effectivement recadrer les choses mais aussi être reconnaissante de la valeur ajoutée et du travail réalisé par son personnel.

**M. HALBOUT** répond que depuis trois ans, la Direction s'astreint à le faire.

**M. BOUBY** le reconnaît mais précise que les organisations syndicales disposent d'informations relatives à des problèmes devenus difficiles à comprendre au sein de départements de la Faculté des Sciences. Aussi, pour **M. BOUBY**, la Direction devrait être plus vigilante, notamment au regard des statuts sur lesquels ont été recrutés certains personnels, de leur catégorie, de leurs contraintes et astreintes, etc ...

**M. HALBOUT** estime que **M. GUEVELLOU** et **Mme STRAUSS** assurent très efficacement cette mission de « tampon » dans un cadre réglementaire de Fonction publique, compte tenu de situations très délicates à gérer. Beaucoup d'entre elles ont été réglées, d'autres sont apparues effectivement, au printemps dernier alors qu'elles étaient latentes sans que toutefois, la Direction n'en aie eu connaissance.

**M. HALBOUT** conclut son intervention en confirmant que la campagne BIATSS de la Faculté et donc, l'ensemble des demandes, n'est pas en contradiction avec les grandes orientations de la Gouvernance de l'établissement Montpellier 2.

#### b- Lettre de cadrage Enseignants-Chercheurs et Enseignants

**M. HALBOUT** présente la lettre de cadrage (*cf Annexe 4*) qui comprend un bilan global, un descriptif des postes vacants à la rentrée 2014, les propositions de la Campagne 2013-2014 et un calendrier.

**M. HALBOUT** rappelle que les priorités sont de :

- Maintenir le potentiel,
- Stabiliser et honorer les engagements et opérations en cours,
- Mener à bien de nouvelles opérations « stratégiques » pour la composante,
- Poursuivre une politique de redéploiement vers les disciplines déficitaires,
- Poursuivre une politique équilibrée sur les recrutements locaux au niveau PR,

Dès lors, **M. HALBOUT** précise que :

- La Faculté des Sciences sollicitera deux postes de PRAG supplémentaires,
- La Faculté demandera l'ouverture d'un support de MCF 62-64 pour accompagner une opération « formation-recherche » dans le secteur AP,
- Des opérations pourraient être reportées, en attente de départ à la retraite - dont deux impactent le département Informatique fortement déficitaire - ; la Faculté des Sciences demandera le redéploiement même temporaire, de postes pour accélérer ces opérations,

**M. HALBOUT** revient sur les mentions du tableau « Postes vacants à la rentrée 2014 » disponible sur l'ENT, en précisant que les lignes jaunes font référence à des postes vacants d'enseignants en détachement et qui pourraient par conséquent, certainement revenir : il est donc proposé au Conseil de ne pas afficher ces postes au concours. Les lignes rouges correspondent à une erreur de la Direction des Ressources Humaines de l'Université car selon ses informations, un recrutement est déjà intervenu.

**M. BOUBY** est surpris par l'affichage d'un support consécutivement au départ de M. MULA. Il demande s'il s'agit d'un engagement de la Direction de la Faculté des Sciences ou du seul département de Chimie ; aucune information n'ayant été communiquée.

**M. BOUBY** rappelle que le département souhaite récupérer ce support car M. MULA réalise de nombreux enseignements et eu égard au déficit d'heures constaté au sein du département de Chimie, cette opération pourrait s'avérer dangereuse.

**M. HALBOUT** rappelle et confirme que le département Chimie doit rendre un support : après un jeu de cascades et de redéploiements, le département de Chimie aura à rendre la « cascade » BOUYER à l'Informatique.

Au vu de ce qui est indiqué sur le document, **M. BOUBY** fait remarquer que subsiste sur la lettre de cadrage une ambiguïté sur le support « MULA » et son éventuel redéploiement.

**M. HALBOUT** assure que cette ambiguïté sera levée et qu'il fera apparaître l'ensemble de ces informations dans la lettre de cadrage Enseignants-Chercheurs et Enseignants 2013-2014.

**M. BOUBY** s'interroge sur la faisabilité de l'opération devant permettre de mutualiser un poste avec l'Ecole de Chimie. Il se demande à cet effet, comment va être effectué l'équilibre entre les services. Il s'émeut par là-même du manque de communication.

Pour **M. HALBOUT**, cette mutualisation a du sens d'autant plus qu'il précise qu'il a fait remonter toutes les informations en sa possession.

**M. HALBOUT** rappelle enfin que les demandes correspondent à celles remontées par les départements après leurs assemblées générales.

Pour conclure, **M. HALBOUT** précise qu'il faudra revenir lors du prochain Conseil sur :

- Les profils en Géosciences car les départements travaillent encore sur ceux-ci,
- Les profils du département Bio-MV car les arbitrages ne sont pas encore faits, en lien avec le PFR,
- Le choix des disciplines où seront ouvert un poste au 46.3.

#### 7- POINT SUR LES EVALUATIONS AERES

**M. HALBOUT** indique que les « chapeaux » - données des fiches AERES relatives aux mentions - sont disponibles sur l'ENT.

**M. HALBOUT** précise d'une part que les maquettes des Masters seront votées d'ici la fin de l'automne par le Conseil et que, d'autre part, le CEVU n'a pas encore précisé le calendrier formel des passages des maquettes dans les conseils centraux.

**M. HALBOUT** remercie les Directeurs Adjoint, **Mmes BARDET** et **DEGOLS** ainsi que **M. NOBILI** pour la qualité de leur travail.

#### 8- QUESTIONS DIVERSES

**M. HALBOUT** invite **M. GODELLE**, Vice-Président du Conseil Scientifique à présenter à l'auditoire les Missions Complémentaires d'Enseignement (MCE) et remercie **Mmes CHANEFO** et **STRAUSS** pour le travail important effectué sur la campagne d'ouverture des MCE.

**M. HALBOUT** insiste sur le fait que le Conseil Scientifique à, cette année, décidé de maintenir à un haut niveau le nombre de Missions Complémentaires d'Enseignement. Il souligne l'importance qu'accorde l'Université à la possibilité de faire effectuer un certain nombre d'heures d'enseignement aux doctorants. Cela permet d'une part, de mettre un pied à l'étrier à ces jeunes chercheurs pour leur future carrière universitaire et d'autre part, à la Faculté des Sciences d'assurer ces formations.

**M. HALBOUT** explique aux conseillers que **M. GODELLE** a proposé une règle de répartition qu'il trouve au demeurant très juste. Celle-ci sera débattue lors du prochain Conseil Scientifique et **M. HALBOUT** reviendra devant le Conseil pour présenter le bilan final.

Dans un premier temps, **M. GODELLE** informe l'assemblée que le Conseil Scientifique (CS) est renommé Commission Recherche en vertu de la nouvelle loi ESR.

**M. GODELLE** précise qu'il va intervenir sur trois points concernant :

- Le volume total de Missions Complémentaires d'Enseignement,
- La répartition telle qu'elle a été discutée lors du Conseil Scientifique (CS),
- Les suites éventuelles.

##### a- Volume total de missions complémentaires d'enseignement

Les Missions Complémentaires d'Enseignements, pour la part établissement, dépendent du budget qui est décidé par le CS. Il y a eu un débat sur le nombre de MCE attribuées et la décision a été de les porter au nombre de 150 chaque année. Ce chiffre devra être considéré au regard du nombre de contrats doctoraux attribué par l'UM2 - 75 -, et du nombre d'années de doctorat - 3 -. En moyenne, il en résulte donc que deux doctorants sur trois pourront bénéficier d'une Mission Complémentaire d'Enseignement ou que tout doctorant pourra bénéficier de deux ans de mission complémentaire sur ses trois ans.



### b- La répartition

La répartition qui a été proposée par **M. GODELLE** s'appuie sur une double logique :

- Pour les composantes, ces Missions Complémentaires d'Enseignement sont une force d'appoint pour l'ensemble de l'enseignement,
- Pour les doctorants, enseigner signifie s'ouvrir les portes de certaines carrières. A contrario, les candidats n'ayant pas fait d'enseignement ne pourront pas avoir accès au métier d'enseignant-chercheur dans certaines disciplines.

Dans les différentes disciplines, il faut faire en sorte que l'accès aux MCE soit comparable et pour se faire le CS a établi un dialogue avec les Ecoles Doctorales. Les élus doctorants du CS ont bien insisté sur le fait qu'ils souhaitent qu'un maximum d'entre eux ait accès aux Missions Complémentaires d'Enseignement. De ce fait, ils suggèrent que les doctorants effectuent deux années d'enseignement au lieu de trois. Cela permettrait que chacun d'entre eux puisse accéder à des Missions Complémentaires d'Enseignement. Les composantes, elles, préfèrent garder le plus longtemps possible une personne appartenant à une équipe pédagogique. Dans le processus d'attribution des MCE, il est donc important que soient présents à la fois les composantes et les Directeurs d'Ecoles Doctorales.

A partir de ce double principe de répartition, **M. GODELLE** a proposé une première ébauche de répartition possible, sous forme de tableau.

### c- Les suites

**M. GODELLE** a construit ce tableau avec les données qu'il avait en sa possession et qui correspondent à l'auto déclaration des composantes, en termes de besoins. Du fait de la mise en place d'indicateurs, un travail approfondi de comparaison des besoins et des postes disponibles dans les composantes a été réalisé. Plusieurs d'entre-elles ont demandé que les chiffres de pilotage soient intégrés dans le calcul de la répartition.

**M. GODELLE** se dit d'accord mais il souhaite au préalable avoir connaissance de ces chiffres, et qu'ils puissent en outre, s'avérer viables.

**M. HALBOUT** explique que la spécificité de la Faculté des Sciences est de demander à ce qu'un maximum d'enseignements soit effectué par des personnels titulaires, ou à défaut par des vacataires extérieurs ou par des doctorants sous forme de MCE, au détriment des heures complémentaires des enseignants. La politique de la Faculté est claire : « non aux heures complémentaires et oui au Missions Complémentaires d'Enseignement ». Il est alors normal d'attribuer un grand nombre de missions complémentaires à la Faculté des Sciences qui fait de gros efforts pour réduire ses heures complémentaires.

**M. GODELLE** précise que son objectif prioritaire est que les MCE soient attribuées début septembre.

**M. BOUBY** demande quelle est l'évolution en pourcentage par rapport à l'année précédente.

**M. GODELLE** lui répond qu'il y a eu peu de variation par rapport à l'an dernier et à l'année précédente. Si l'on se base sur les chiffres d'il y a deux ans, on constate une baisse de 5%.

**M. JOAB** sollicite des précisions par rapport aux sortants.

**M. GODELLE** lui répond qu'il y a 150 MCE par année. Un certain nombre de ces missions va être renouvelé quasi automatiquement. Ces dernières doivent être enlevées des 150 à attribuer ; il y a ensuite 60 missions complémentaires à répartir cette année, sachant que sur celles-ci, il faut tenir compte des contrats doctoraux non UM2.

**M. CASTELLON** demande s'il y a des doctorants demandeurs sans mission.

**M. GODELLE** lui répond positivement.

**M. HALBOUT** explique que la Faculté a pris les décisions suivantes :

- geler un certain nombre de postes d'ATER pour les convertir en MCE,
- payer sur son budget un certain nombre de MCE supplémentaires afin de fluidifier les choses tout en respectant les règles d'équité entre les disciplines.



**M. CASTELLON** prend l'exemple des Directeurs de mentions qui se retrouvent confrontés à des variations du nombre d'étudiants et, en cas d'augmentation du nombre de groupes, à devoir faire appel à des missions complémentaires. Il ajoute que de ne plus pouvoir engager des doctorants pour des vacances est un problème, car cela peut amener les enseignants à faire des heures supplémentaires.

**M. HALBOUT** explique que les années précédentes, des étudiants ayant des MCE dans des IUT se sont retrouvés sans service. La Faculté des Sciences les a récupérés en échange de reversement d'heures complémentaires.

**M. HALBOUT** souhaite que cela ne se reproduise plus : demander des moniteurs alors que la composante n'a pas de service à proposer n'est pas correct, d'autant plus que la Faculté voit chaque année le redéploiement de MCE vers les IUT.

**M. HALBOUT** précise qu'à la Faculté des Sciences de Montpellier, les moniteurs font leur service.

**M. GUILLET** demande si la Faculté, en tant que composante, peut prendre des doctorants pour deux ans, ce qui leur permettrait par là-même de travailler lors de leur troisième année. Cela ne le gênerait pas de voter cette possibilité en Conseil de la Faculté des Sciences.

**M. GUILLET** note que dans les laboratoires de Recherche, la différence de traitement entre doctorants du CNRS et d'autres organismes, et les doctorants de l'Université Montpellier 2 est parfois insupportable : certains ont pu décrocher une MCE alors que ceux n'étant pas financés par l'Université se voient fermer des portes : « Y a-t-il une possibilité de faire mieux sur ce problème ? Est-ce que cela se passe de la même façon ailleurs ? »

**M. HALBOUT** reformule les propos de **M. GUILLET** concernant les missions d'enseignements : il lui semble que la troisième année d'enseignement ne doit pas être automatique. Il y a certes, des disciplines qui sont en pénurie de candidats et auxquels il n'est pas possible de fermer la porte. La Faculté a déjà anticipé ce problème en demandant aux Directeurs de département de procéder, d'ores et déjà, à un bilan car le renouvellement est soumis à un accord des Directeurs de thèse et de département. Il pense qu'il faut une ligne de conduite officielle afin que tous les candidats connaissent la règle du jeu.

**M. GODELLE** pense que cela serait effectivement sain et précise que les doctorants élus au Conseil Scientifique se sont exprimés en ce sens. Les Directeurs de thèses précisent que la troisième année demande au doctorant énormément de travail : mettre entre parenthèse les enseignements pendant cette période-là serait un plus pour l'étudiant.

**M. GUILLET** demande une réponse sur l'aspect vacation des contrats doctoraux CNRS.

**M. GODELLE** explique que s'il n'y a pas de contrat doctoral, il existe une possibilité d'assurer des vacances. L'attribution de celles-ci se fait sur décision de la composante.

**M. HALBOUT** sollicite **Mme STRAUSS** pour connaître le nombre de doctorants embauchés pour des vacances.

**Mme STRAUSS** indique que l'an dernier, une cinquantaine de doctorants faisaient des vacances d'enseignement.

**M. GODELLE** précise que cela concerne essentiellement les doctorants étrangers. Les doctorants sous contrat doctoral doivent représenter moins d'un tiers des contrats doctoraux.

**M. HALBOUT** conclut en rappelant :

- qu'il faut tenir compte de la pression des doctorants et des besoins discipline par discipline,
- qu'aura lieu une réunion de coordination avec les Directeurs de département lors de laquelle sera mis sur la table les différentes sources de financement ainsi que les besoins de chacun, et les candidats qui auront été repérés par les départements.

**M. GODELLE** rappelle les prochaines échéances du calendrier :

- *jeudi 5 septembre* : le pilotage fournira des indicateurs,
- *vendredi 6 septembre* : il travaillera sur le tableau de répartition disciplines-composantes et fera une nouvelle proposition,
- *lundi 9 septembre* : les composantes travaillent sur le fond,
- *mardi 10 septembre* : synthèse.

**M. HALBOUT remercie les membres de l'assemblée pour leur participation et les invite au prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, qui se réunira en SALLE DES ACTES, LE 25 SEPTEMBRE 2013, A PARTIR DE 08H30.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.**

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND

Annexe 2